

# ORPI HELIOS IMMOBILIER

16 Bd Victor Hugo/18 Rue A. Karr 06000 Nice  
TEL 04 93 88 77 55 - FAX 04 93 82 39 51 - TEL 04 93 88 35 55  
HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT  
L'IMMOBILIER D'HABITATION  
EN VIGUEUR AU 01/06/2018

## **TRANSACTIONS APPARTEMENTS ET VILLAS A LA CHARGE DU VENDEUR :**

Mise en vente du bien, reportage photo, Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.	Part Honoraires TTC Charge vendeur
Rémunération forfaitaire sur les biens inférieurs à 30.000 €	5000 € TTC
De 30.001 € à 59.000 €	10 %
De 59.001 € à 100.000 €	8 %
De 100.001 € à 600.000 €	6 %
+ 600.001 €	5 %
Pour les marchands de biens	5 %

\* Si plusieurs lots confiés à la vente (sur devis)

Important, en cas de délégation de mandat, ce sont les honoraires du détenteur du mandat qui s'appliquent.

Succession ou tutelle honoraires à charge de l'acquéreur suivant barème ci-dessus.

**TRANSACTIONS GARAGES, PARKING / forfait** 5 000 € TTC

## **TRANSACTIONS MURS COMMERCIAUX- BUREAUX ET TERRAINS :**

\* De 0 à 230.000 € 10 % TTC

\* Au delà de 230.000 € 8 % TTC

## **AVIS DE VALEUR :**

Rapport écrit forfait 288.00 € TTC

(Remboursement si transaction du bien estimé réalisé par notre agence)

**LOCATIONS VIDES ET MEUBLES DE LONGUE DUREE :(soumis à la loi du 6 juillet 1989.art5)**

## **Honoraires de location à la charge du locataire :**

\*Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail : 10 € TTC par m<sup>2</sup> habitable (Zone Tendue)

\*État des lieux location vides et meublés : 3 € TTC par m<sup>2</sup> habitable (Zone Tendue)

## **Honoraires de location à la charge du propriétaire :**

\*Entremise et négociation : 10% du loyer annuel Hors Charges

## **HONORAIRES DE GESTION :**

\* Sur l'ensemble des sommes encaissées à la charge du propriétaires : 8,40 % TTC mission complète.

\* Si plusieurs lots confiés (sur devis)

Garantie des loyers impayés : Nous consulter

## **LOCATIONS MEUBLEES SAISONNIERES**

\*Honoraires de location : Minimum de perception 100 € TTC

\*Période inférieure ou égale à trois mois 20% TTC / mois

\*Au -delà de trois mois : 10% TTC / mois

Les honoraires de location sont à la charge du locataire

Les honoraires de gestion sont à la charge du propriétaire : 12% TTC

## **REDACTIONS D'ACTES :**

\*Rédaction Compromis et Promesse de Vente Néant

\*Établissement État des Lieux 6 € TTC par m<sup>2</sup> habitable

\*Rédaction Bail Location meublée longue durée 180.00 € TTC

\*Rédaction Avenant Bail 120.00 € TTC

\*Rédaction Bail Habitation 200.00 € TTC

\*Rédaction Bail Commercial 400.00 € TTC

## **VACATIONS DIVERSES :**

\*Vacation achat matériel 60.00 € TTC

\*Vacation de sinistre 65.00 € TTC

\*Vacation comptable 60.00 € TTC

\*Vacation procédures 30.00 € / Heure HT

## **HONORAIRES DE SYNDIC :**

Honoraires de gestion / Lots courants 150.00 € HT / Lot principal

Avec un minimum de perception de 1 794.00 € TTC

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité, etc.) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

## Mention légales :

SARL AU CAPITAL DE 15 244.90 € - SIRET 34137106000011 - APE 703 A - RCS NICE/87B487-Membre FNAIM Garantie GALIAN n°110422 Y - TRANSACTIONS IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE : 120 000 € syndic 1.000.000 € / gestion 300.000 €

CARTE PROFESSIONNELLE CPI 0605 2016 0000 008 921 délivrée par la C.C.I.